

# Plan de protection du Musée romain de Vallon

Conformément aux décisions du Conseil Fédéral du 17 décembre 2021, les règles suivantes s'appliquent actuellement au Musée romain de Vallon (MRVallon). La santé des visiteurs et du personnel du MRVallon reste la priorité absolue. C'est dans ce contexte que le MRVallon présente son nouveau *Plan de protection* élaboré sur la base des Ordonnances fédérales COVID-19, des principes de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), des mesures édictées par l'Etat de Fribourg, ainsi que des recommandations émises par l'Association des Musées Suisses (AMS) et par l'Association des musées du canton de Fribourg (AMCF) pour la branche muséale, et de celles de l'Association faitière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert.

## 1. ACCES AU MUSEE

L'accès au MRVallon est possible uniquement sur présentation du certificat COVID 2G (certificat 2G = guéri-e ou vacciné-e, *genesen, geimpft*) et d'une pièce d'identité avec photo pour tous les visiteurs âgés de 16 ans et plus.

Les enfants de moins de 16 ans sont autorisés à entrer sans certificat COVID.

Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces publics du Musée (réception comprise) pour les personnes âgées de 12 ans et plus.

Les données personnelles nécessaires au contrôle du certificat ne peuvent pas être utilisées à d'autres fins et ne sont pas conservées.

## 2. MESURES D'HYGIENE

Toutes les personnes ont la possibilité de se laver régulièrement les mains.

Tous les lavabos sont équipés avec du savon et des essuie-mains en papier jetable. Les distributeurs de savon et d'essuie-main en papier sont rechargés régulièrement afin que le matériel d'hygiène soit disponible en suffisance.

Du produit désinfectant est disponible à l'entrée et à proximité des objets à toucher dans l'exposition (matériel accessible aux visiteurs).

### Comptoir d'accueil et boutique

- Seuls les flyers à emporter sont à disposition des visiteurs.
- La boutique du MRVallon est ouverte au public et son exploitation tient compte des directives applicables aux magasins. Les visiteurs peuvent consulter les livres en vente en respectant les mesures sanitaires indiquées.
- Les paiements se font de préférence par carte bancaire. Une zone de dépôt sans contact direct pour l'argent liquide a été prévue.

### **Gestion des portes, éclairage**

- La porte d'entrée du bâtiment n'est pas automatique. Elle sera maintenue ouverte si les conditions météorologiques le permettent.
- Les portes donnant accès à la mosaïque de « la chasse » seront ouvertes et bloquées par le personnel de la réception durant les heures d'ouverture.
- L'éclairage de la mosaïque de « Bacchus et Ariane » sera mis en fonction par le personnel de la réception durant les heures d'ouverture.

## **3. PORTER UN MASQUE ET GARDER LES DISTANCES**

### **Espaces publics**

- Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces publics du Musée pour les personnes âgées de 12 ans et plus. Les personnes qui ne peuvent pas porter un masque pour des raisons médicales sont exemptées.
- Une distance de 1.5 mètres entre chaque personne doit être maintenue (sauf entre les membres d'une même famille et entre les enfants).
- Une distance de 1.5 mètres entre les visiteurs-ses et le personnel d'accueil est maintenue.

### **Espaces non publics**

- Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces non-publics du musée, à partir de deux personnes. Des exceptions sont prévues pour les situations qui, pour des raisons liées à la sécurité ou à la nature de l'activité, ne permettent pas de porter un masque, ainsi que pour les personnes qui ne peuvent pas porter un masque pour des raisons médicales.
- Une distance de 1.5 mètres entre chaque personne (sauf entre les membres d'une même famille et entre les enfants) doit être maintenue.

## **4. NETTOYAGE**

Toutes les surfaces susceptibles d'être touchées sont désinfectées systématiquement.

L'aération des locaux est régulière et le renouvellement de l'air assuré.

Les déchets sont éliminés de manière professionnelle.

En semaine : l'ensemble des nettoyages est assuré par le concierge.

Le week-end et les jours fériés : nettoyage assuré par les surveillants (partie publique et WC).

## **5. INFORMATION**

### **Le personnel est informé régulièrement :**

- de toutes les mesures prises par le Musée afin qu'il les applique et les fasse appliquer par le public
- des règles d'hygiène et de conduite de l'OFSP.

### **Le public est informé :**

- à l'avance (sur Internet) et sur place des mesures prises et des comportements attendus
- de la fermeture éventuelle d'espaces trop étroits, ainsi que du retrait ou de la désactivation momentanée des installations interactives
- que le personnel de surveillance est habilité à intervenir en cas de comportement risqué.

Le matériel de communication officiel de l'OFSP est affiché dans tous les endroits stratégiques du Musée.

## 6. LES MANIFESTATIONS AU MUSEE

Les visites guidées, les vernissages, les conférences ou les ateliers sont considérés comme des « manifestations » et non comme des « activités culturelles ».

Pour les manifestations organisées **à l'intérieur**, la présentation du certificat COVID (2G) et d'une pièce d'identité munie d'une photo est obligatoire pour toutes les personnes dès 16 ans. Le port du masque est obligatoire pour les personnes âgées de 12 ans et plus. Une distance de 1.5 mètres entre chaque personne (sauf entre les membres d'une même famille et entre les enfants) doit être maintenue.

Les manifestations **en extérieur** sont autorisées sans présentation du certificat COVID lorsqu'elles réunissent moins de 300 personnes et que ces dernières ne dansent pas. Selon la nature de l'événement, la possibilité d'exiger le certificat COVID (2G ou 3G) reste réservée. Pour les manifestations en extérieur de plus de 300 personnes, la règle des 3G est appliquée.

La nourriture et les boissons ne peuvent être consommés qu'assis.

Pour toute manifestation, une **personne responsable** chargée de faire respecter le plan de protection est désignée.

Pour les **événements privés** dans le MRVallon : si le Musée loue une salle, le/la locataire est responsable des mesures de protection et de contrôle.

## 7. MESURES SPECIFIQUES POUR L'ANIMATION CULTURELLE AVEC DES ENFANTS OU DES ADOLESCENTS

Pour les manifestations organisées **à l'intérieur**, la présentation du certificat COVID (2G) et d'une pièce d'identité munie d'une photo est obligatoire pour les jeunes dès 16 ans, ainsi que pour les accompagnants. Aucune limitation d'accès ne s'applique aux adolescents et aux enfants plus jeunes.

Le port du masque est obligatoire pour les personnes âgées de 12 ans et plus.

Les personnes qui amènent et viennent rechercher les enfants sans entrer dans les salles d'exposition ni participer aux animations n'ont pas besoin de présenter un certificat COVID. Elles doivent rester à la réception du Musée, porter un masque et respecter les autres mesures d'hygiène et de distance sociale.

Les manifestations **en extérieur** sont autorisées sans présentation du certificat COVID lorsqu'elles réunissent moins de 300 personnes et que ces dernières ne dansent pas. Selon la nature de l'événement, la possibilité d'exiger le certificat COVID (2G ou 3G) reste réservée. Pour les manifestations en extérieur de plus de 300 personnes, la règle des 3G est appliquée.

Les enfants doivent se laver les mains en arrivant et avant de repartir.

Pas de règle de distanciation à respecter entre les enfants. Les contacts physiques sont permis.

Une distance de 1.5 mètres entre enfants et adultes (professionnel-le-s) doit être maintenue dans la mesure du possible.

Du désinfectant est à disposition pour les professionne-le-s et les éventuels accompagnateurs-trices.

La nourriture et les boissons ne peuvent être consommés qu'assis.

Le matériel, les appareils et installations utilisés durant l'animation sont nettoyés avec des désinfectants de surface entre chaque groupe.

Les surfaces, les tables, les interrupteurs, les poignées de fenêtre et de porte sont nettoyés et désinfectés après chaque groupe.

## **8. LA CAFETERIA**

L'accès à la cafétéria est limité aux personnes munies d'un certificat 2G (pour les personnes âgées de 16 ans et plus).

Le personnel assure une aération efficace des locaux.

Les client-e-s ont l'obligation de s'asseoir et peuvent enlever leur masque lorsqu'ils sont assis.

Les réglementations de Gastro Fribourg s'appliquent.

Les modifications apportées au *Plan de protection* du MRVallon à la suite des décisions du Conseil fédéral du 17 décembre 2021 sont actuellement en vigueur. Dernière mise à jour le 22 décembre 2021.

Le soussigné est responsable de la mise en œuvre du plan et des contacts avec les autorités compétentes.

Reto Blumer  
Directeur